

La PPCR¹, au final, tout le monde y gagne !!

LSV n°2 du 15/05/2018

Les PPCR visent à « mieux reconnaître l'engagement des fonctionnaires civils et des militaires en revalorisant leurs grilles indiciaires et en améliorant leurs perspectives de carrière². »

À la DGAC, ils seront effectifs au 1er janvier 2019 pour les personnels techniques et consistent notamment pour les IESSA, les ICNA et les IEEAC, à fusionner les grades « Principal » et « Divisionnaire ».

Ainsi la carrière des IESSA qui comporte actuellement 4 grades (« Normal », « Principal », « Divisionnaire » et « En chef ») n'en conservera que 3 avec les PPCR: « Normal », « Divisionnaire » et « En chef ».

Un reclassement « intermédiaire » exceptionnel au grade « Divisionnaire » des IESSA en fin de grade « Principal » (pour ceux ayant obtenu leur QTS avant le 15/12/2007) interviendra dès 2018 pour que personne n'y perde à l'entrée en vigueur des PPCR.

Alors que certains y voient un système injuste car les promos 02A et 97A semblent y perdre au moment du reclassement, au final, tout le monde y gagne, mais c'est bien l'ensemble de la carrière à venir qu'il faut considérer pour s'y retrouver.

Notre action

La CFDT est intervenue pour défendre l'ensemble des corps de la DGAC concernés. Elle a signé avec l'UNSA un accord PPCR qui garantit qu'au bout du compte, tout le monde y gagne.

La CFDT a œuvré à la DGAC pour que la mise en œuvre des PPCR ne constitue pas le Cheval de Troie de l'individualisation des rémunérations chère aux gouvernements successifs depuis bientôt 30 ans. Là aussi pari tenu.

¹ : PPCR : Parcours Professionnels Carrières et Rémunérations

² : Présentation officielle des PPCR

(https://www.fonction-publique.gouv.fr/files/files/statut_et_remunerations/PPCR/accord_PPCR.pdf)

REJOIGNEZ-NOUS !